

# Commune de OUILLY Le Vicomte

## Lotissement "Le Pont d'OUILLY"

Permis d'aménager n° 014 487 19 00001 accordé le 24 Juillet 2019  
et Permis d'aménager modificatif n° 014 487 19 00001 M01 accordé le 14 Mai 2020  
et Permis d'aménager modificatif n°2 en cours d'instruction

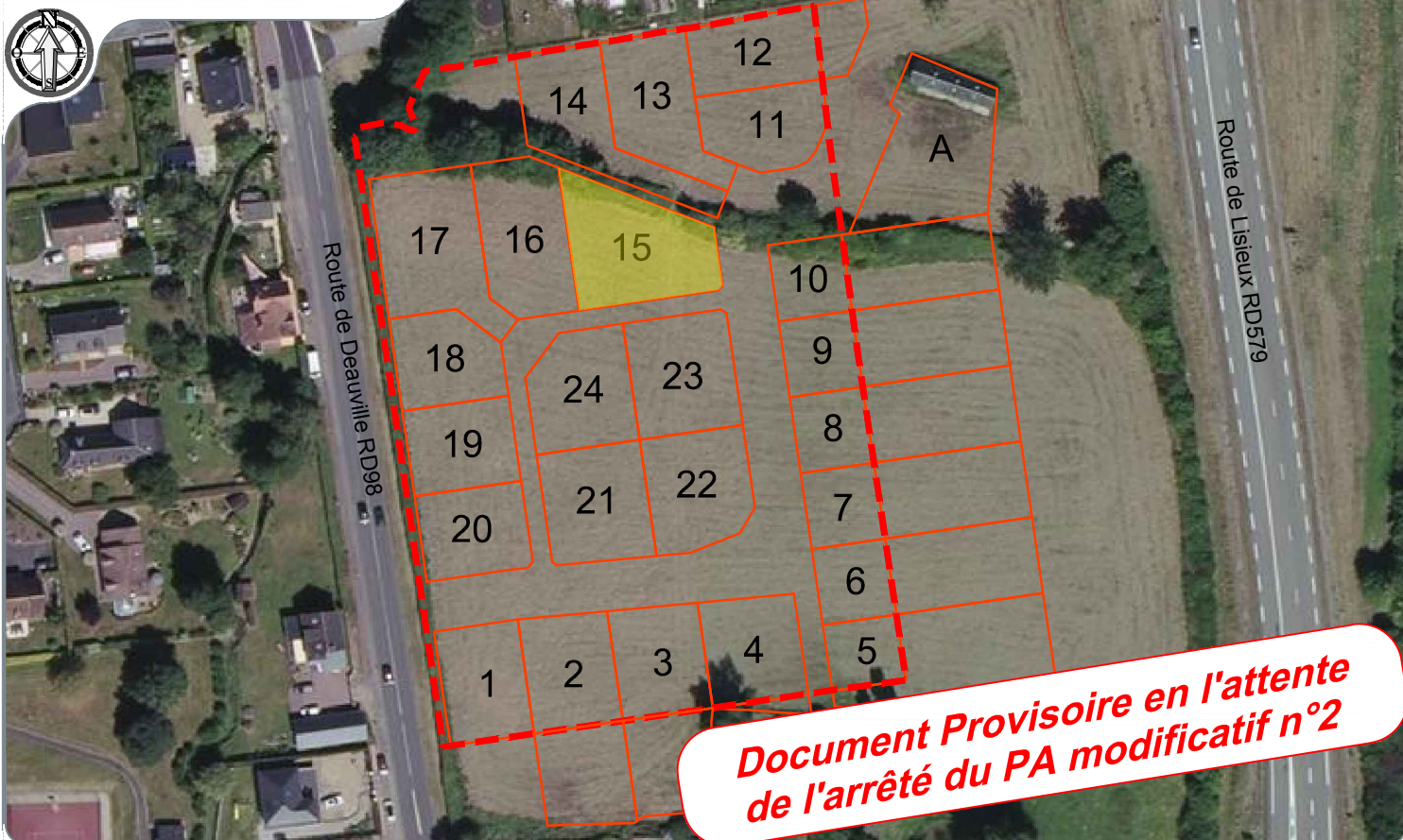
**LOT n°**  
**15**

Superficie totale : 656 m<sup>2</sup>

Cadastre : AB n°421

## PLAN DE VENTE

LOCALISATION DU LOT :



**Document Provisoire en l'attente de l'arrêté du PA modificatif n°2**

DESCRIPTIF DU LOT - Article L 115-4 du Code de l'Urbanisme

AB 421 : 6a 56ca

Je soussigné Guillaume DOLIGEZ, Géomètre Expert, cogérant de la Selarl AménaGéo, domiciliée 9 Place du Bras d'Or 14130 Pont l'Evêque, atteste avoir procédé au bornage du lot mentionné sur ce document selon les distances y figurant et avoir déterminé la superficie réelle telle qu'elle est également précisée.

Etabli à Pont l'Evêque, le 24 Juillet 2020

Guillaume DOLIGEZ

Géomètre Expert



Dossier n° : 1719-17

**PONT-L'ÉVÊQUE**  
Bureau principal  
9, Place du Bras d'Or  
14130 Pont-L'Évêque

**CAEN**  
Bureau secondaire  
102 Ter, Avenue Henry Chéron  
14000 Caen  
Responsable : Guillaume Doligez

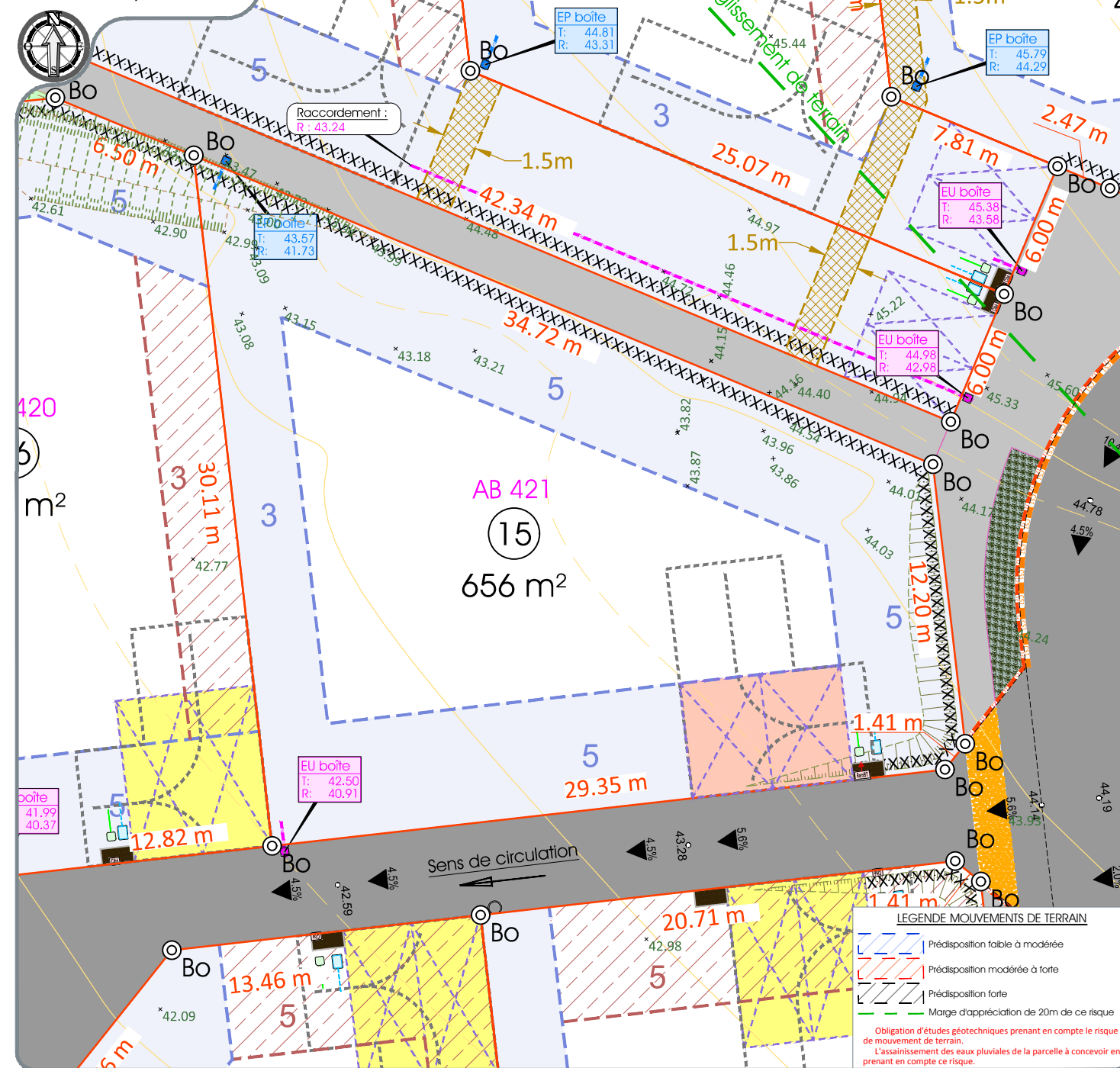
**FALAISE**  
Bureau secondaire  
44, rue Georges Clémenceau  
14700 Falaise  
Responsable : Jean-Marc Pierrot

**ARGENTAN**  
Permanence  
Maison des Entreprises et des territoires  
12, route de Sées  
61200 Argentan  
Responsable : Jean-Marc Pierrot

Horaires d'ouverture :  
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30  
Et les autres jours sur rendez-vous

| Modifications | Date                    | Etabli par     |
|---------------|-------------------------|----------------|
| B             | Modification            | 20.02.2020 JoH |
| C             | Modification            | 09.07.2020 JoH |
| D             | Modification            | 24.07.2020 JoH |
| E             | Modification de l'accès | 29.09.2020 JG  |

Echelle : 1/250<sup>ème</sup>



**LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE**

- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- Zone non aedificandi et cote de recul
- Construction en limite, sinon en recul et cote de recul
- Zone humide
- Servitude de passage de réseaux enterrés
- Talus de récupération du terrain naturel après réalisation de la voirie. Pente de l'ordre de 2H/1V (50%)
- xxxxxxx - Accès véhicule interdit
- Emplacement indicatif des places de stationnement non closes / dimensions = L:5m x l:5m
- Emplacement indicatif des places de stationnement non closes / dimensions = L:7m x l:5m
- Emplacement indicatif des places de stationnement non closes / dimensions = L:5m x l:7m

**LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS**

- Gabarit de retournement de véhicule léger, en zone constructible, possibilité de garage ou de Carport
- Orientation du faitage principal
- Cote parcellaire (en mètres)
- 10.05-
- Bo Repère parcellaire matérialisé (borne, piquet fer, spit, marque peinture...)
- Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
- 65.57
- Cote terrain naturel avant aménagement du lotissement (en mètres)
- Enrobé noir (chaussée, stationnement)
- Enrobé noir (trotoirs, accès)
- Marquage résine pépite
- Espaces verts

**LEGENDE BRANCHEMENTS**

- Haie bocagère existante nettoyée et valorisée
- Entourage bois encadrant les coffrets à charge de l'aménageur
- Portillon à charge de l'acquéreur (cf PA10)
- Arbres à planter
- Candélabres
- Poteau d'Aspiration
- Boîte de branchement à passage direct
- Boîte de branchement Eaux Usées
- Coffrets électriques
- Citerne eau potable
- Regard télécom

**NOTA :**

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux. Le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en Octobre 2017